



# Bastia

CITÀ DI CULTURA

## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 15 décembre 2022

**Objet : Avenant n°1 à la convention de mise à disposition au bénéfice de l'association Régionale des Missions Locales de Corse**

**Date de la convocation : 9 décembre 2022**

**Date d'affichage de la convocation : 9 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois de décembre à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

**Nombre de membres composant l'assemblée : 42**

**Nombre de membres en exercice : 42**

**Quorum : 21**

**Nombre de membres présents : 27**

**Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer**

**Etaient présents:** Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGGRI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

**Etaient absents:** Monsieur ROMITI Gérard ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

**Ont donné pouvoir :**

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;  
Madame de GENTILI Emmanuelle à Monsieur PERETTI Philippe ;  
Monsieur MILANI Jean-Louis à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;  
Monsieur LUCCIONI Don Petru à Madame ORSINI-SAULI Laura ;  
Madame CARRIER Marie-Dominique à Madame PASQUALINI d'ULIVO Marie-Pierre ;  
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Madame LACAVE Mattea ;  
Monsieur LINALE Serge à Monsieur FABIANI François ;  
Monsieur MONDOLONI Jean-Martin à Monsieur ZUCCARELLI Jean.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :  
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la convention de mise à disposition à titre gratuit en date du 21 juin 2016 attribuant à l'Association Régionale des Missions Locales de Corse (ARML) deux salles sises à l'ancien collège de Montesoru, Bt B ;

**Vu** l'avis favorable de la commission unique en date du 13 décembre 2022 ;

**Considérant** que par mail en date du 8 novembre 2022, elle sollicite l'attribution de deux salles supplémentaires pour répondre à l'évolution de ses missions ;

**Considérant** qu'au regard des disponibilités, il est proposé de lui attribuer en complément une salle de 24m<sup>2</sup> au 1er étage et une salle de 35m<sup>2</sup> au rez de chaussée ;

**Considérant** qu'il convient de passer un avenant n°1 à la convention du 21 juin 2016 en vue de modifier les articles 2 et 5 respectivement relatifs à la désignation des locaux et à la redevance et aux charges locatives ;

**Considérant** que Monsieur le Maire est le Président de l'ARML, il convient de désigner Mme Ivana POLISINI pour représenter la Ville de Bastia et signer l'avenant n°1.

*Après avoir entendu le rapport de Madame Emmanuelle LUCIANI,*

*Après en avoir délibéré,*

*Le conseil municipal,*

*A l'unanimité. Pierre Savelli ne participe pas au vote, il quitte la salle*

#### **Article 1 :**

- **Approuve** la passation d'un avenant n°1 à la convention de mise à disposition à titre gratuit en date du 21 juin 2016 au bénéfice de l'ARML afin de lui attribuer deux salles supplémentaires, toujours à titre gratuit, dans le bâtiment de l'ancien collège de Montesoru.

#### **Article 2 :**

- **Autorise** Madame Ivana POLISINI à signer l'avenant 1 à la convention de mise à disposition au bénéfice de l'association Régionale des Missions Locales de Corse.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre SAVELLI

*Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

*La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.*